

IICA/CE/Res.364(XXII-O/02)
2 et 3 octobre 2002
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 364

PLAN À MOYEN TERME 2002-2006 DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.405(02), « Plan à moyen terme 2002-2006 de l'IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.360(XI-O/01), le Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil »), à sa Onzième réunion ordinaire, a chargé le Directeur général d'élaborer le Plan à moyen terme (PMT) de l'IICA pour la période 2002-2006;

Que le Conseil, par cette même résolution, a autorisé le Comité exécutif à adopter ledit Plan à l'occasion de sa Vingt-deuxième réunion ordinaire;

Que, dans la préparation du PMT 2002-2006, le Directeur général s'est appuyé sur les lignes directrices suivantes : mandats émanés du processus des Sommets des Amériques; Déclaration ministérielle de Bâvaro; questions prioritaires établies par les États membres pour les activités de l'Institut, et contributions du personnel de l'Institut;

Que le Comité exécutif, après analyse de la proposition du Directeur général, a exprimé son appui aux principes généraux qui sous-tendent le PMT et qu'il a formulé des recommandations pour faciliter sa mise en œuvre;

Qu'il est de grande importance d'obtenir des ressources additionnelles pour financer les activités de coopération des États membres dans chacun des domaines d'activité prioritaires établis par le Plan à moyen terme de l'IICA pour la période 2002-2006;

Que le Règlement intérieur de la Direction générale, à son article 88.b, établit des Fonds Spéciaux, constitués par des contributions volontaires faites par des États membres ou provenant d'autres sources, pour financer des programmes ou des projets spéciaux approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. D'accueillir le document IICA/CE/Doc.405(02), « Plan à moyen terme 2002-2006 de l'IICA », comme cadre de référence pour les activités de l'Institut pendant la période concernée.
2. De demander au Directeur général qu'il informe le Comité exécutif, lors de sa Vingt-troisième réunion ordinaire, au sujet des mesures administratives, financières et programmatiques adoptées pour exécuter le PMT, et des progrès accomplis à cette date.
3. De demander au Directeur général de promouvoir activement parmi les associés de l'IICA, observateurs permanents, pays tiers, entreprises, fondations et organismes de financement, les contributions qui permettent de renforcer les Fonds Spéciaux aux fins d'utilisation dans l'exécution des programmes du PMT 2002-2006 de l'IICA, dans les secteurs Commerce et développement des agrinégoces, Technologie et innovation, Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments, Développement rural durable, Information et communications, Éducation et formation.
4. De demander aux États membres qu'ils fassent des contributions volontaires, en plus du versement de leurs quotes-parts à l'Institut, afin de renforcer les Fonds Spéciaux précités.
5. De féliciter le Directeur général pour la vaste participation qu'il a suscitée dans les États membres pendant le processus de préparation du PMT 2002-2006.